

Le douze septembre deux mille dix-huit, convocation adressée individuellement à chaque conseiller pour le 19 septembre deux mille dix-huit.

Le mercredi 19 septembre deux mille dix-huit, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à 20 h30 sous la Présidence de Luc VON LENNEP, le Maire.

**Etaient présents** : M. Luc VON LENNEP, M. Hugo LANGLOIS, M. Lionel BOIMARE, Mme Valérie CARLE, Mme Corinne GOBIN, Mme Karima PARIS, M. Philippe HAMEL, Mme Martine CROCHEMORE, M. Stéphane DELACOUR, Mme Josianne BRICHET, M. Gérard BRICHET, Mme Giovanna MUSILLO, M. Rémi BOURDEL, Mme Christine ROUZIES, M. OUEDRAOGO Moussa, Mme Laure DUPUIS, M. Fabrice HARDY, M. Jean-Jacques CORDIER, Mme Joëlle GROULT, M. Didier FENESTRE, Mme Marie-Agnès FONDARD, M. Alaric GRAPPARD.

**Etaient absents excusés** : Mme Sylvie de COCK.

Le Conseil a choisi comme Secrétaire de séance Mme Corinne GOBIN.

---

### **Délibération n° 2018/49** **Adoption des engagements COP 21 locale**

Consciente de la nécessité de mettre en œuvre rapidement les mesures d'atténuation des émissions de gaz à effet serre nécessaires à la limitation du réchauffement climatique global à +2°C, voire si possible +1,5°C à l'horizon 2100, ainsi que les mesures d'adaptation permettant aux territoires d'anticiper les changements climatiques inévitables, la France a adopté, le 17 août 2015, la loi n° 2015-992 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, dite Loi TECV.

En plus de confirmer les objectifs français de réduction des émissions de GES, de réduction des consommations d'énergie et d'augmentation progressive de la part d'énergies renouvelables dans le mix énergétique national, la loi TECV développe plusieurs outils de gouvernance et de programmation de l'échelle nationale à l'échelle locale :

- La stratégie nationale bas carbone (art 173)
- La Programmation pluriannuelle de l'énergie (art 176)
- Les schémas régionaux climat air énergie ou SRCAE, bientôt intégrés aux SRADDET (art 188)
- Les Plans climat air énergie territoriaux ou PCAET (art 188)

Selon la Loi TECV :

- les EPCI regroupant plus de 20 000 habitants doivent adopter un PCAET au plus tard le 31 décembre 2018.
- les EPCI de plus de 50 000 habitants existants au 1er janvier 2015 doivent adopter un PCAET au 31 décembre 2016

La Métropole Rouen Normandie, née au 1er janvier 2015, forte de 71 communes et 500 000 habitants, est donc concernée par cette obligation réglementaire.

L'Arrêté du 4 août 2016 et le Décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 précisent les modalités d'application de l'article 188 de la Loi TECV, et notamment la liste des polluants atmosphériques à comptabiliser, les secteurs émetteurs à considérer, le contenu attendu du PCAET et les modalités de communication aux services de l'État.

Le PCAET doit être élaboré pour 6 ans, avec une évaluation à 3 ans. Il est composé d'un diagnostic, d'une stratégie territoriale, d'un plan d'actions et d'un dispositif de suivi et d'évaluation

Pour la Métropole Rouen Normandie, 2017 fut l'année de réalisation du diagnostic. Au regard de ses résultats, et pour être en phase avec les objectifs nationaux, la Métropole s'est d'ores et déjà fixée les objectifs suivants à l'horizon 2050 : Diviser par 2 les consommations énergétiques actuelles du territoire ; Multiplier par 2,5 la production d'énergies renouvelables (EnR) sur le territoire ; Consommer 100% d'énergies d'origines renouvelables, produites à partir des ressources du territoire ou de territoires limitrophes.

2018 est l'année d'élaboration de la Stratégie territoriale et du Plan d'actions.

Soucieuse de co-construire ce dernier avec l'ensemble des acteurs publics et privés locaux qui contribuent de manière commune mais différenciée aux consommations et émissions du territoire, la Métropole a décidé d'impliquer les forces en présence via un dispositif de mobilisation et de concertation baptisé COP 21 locale, s'inspirant de la 21ème conférence internationale pour le climat reçue à Paris en décembre 2015.

Cette COP 21 locale, co-animée par la Métropole Rouen Normandie et son partenaire le WWF France, doit permettre d'identifier une série d'actions et de mesures concrètes donnant un ancrage territorial au PCAET.

L'ensemble des actions identifiées, nommées "*Engagements COP21*", seront rassemblées dans l'*Accord de Rouen pour le climat*, signé par l'ensemble de ses contributeurs le 29 novembre prochain.

- Après avoir fait l'inventaire des actions relatives à l'air, à l'énergie et au climat déjà menées par la commune d'Amfreville-la-Mivoie,
- Après avoir identifié, avec l'aide du Maire de Malaunay, Ambassadeur de la COP 21 auprès des communes, les possibles engagements à mettre en œuvre à court et moyen terme, pour contribuer à la protection de la qualité de l'air, à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique, à la maîtrise de l'énergie et au développement des énergies renouvelables,
- Après avoir débattu de ces propositions d'engagements avec les membres du conseil,

Monsieur le Maire, propose que la commune d'Amfreville-la-Mivoie contribue à la transition énergétique et climatique de la Métropole Rouen Normandie en planifiant la mise en œuvre des engagements COP 21 listés ci-dessous. Ces engagements seront inscrits dans l'Accord de Rouen pour le Climat, que Monsieur le Maire signera, pour la commune, le 29 novembre 2018.

## Propositions d'engagements de la ville d'Amfreville-la-Mivoie

### **PATRIMOINE COMMUNAL**

1. Mise en place permanente d'un outil de suivi des consommations de fluides (gaz, électricité, eau) pour l'ensemble des bâtiments publics
2. Réalisation d'un audit énergétique sur le centre culturel
3. Réfection de la couverture et isolation thermique de la toiture de la Mairie

### **ECO-CONSTRUCTION**

4. Prise en compte des objectifs de performance énergétique, de conception bioclimatique, de production d'énergie solaire photovoltaïque et/ou thermique, d'ossature bois local et d'utilisation de matériaux bio-sourcés pour tous les bâtiments communaux à venir, dont un éventuel bâtiment d'accueil des enfants à proximité de l'école, ou une salle des associations.

## **ECLAIRAGE PUBLIC**

5. Modulation de l'éclairage public avec extinction complète, y compris l'éclairage de mise en valeur de l'église, de 23h à 5h, en semaine, et de 1h à 6 h, le week-end, sur l'ensemble de la commune, à l'exception de la route de Paris

## **ENERGIES RENOUVELABLES**

6. Réalisation d'une étude de faisabilité pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur la toiture de la Mairie prévoyant l'autoconsommation individuelle de la production et le stockage du surplus sur batteries. Si l'étude est concluante, réalisation des travaux d'ici fin 2020
7. Réalisation d'une note d'opportunité technico-économique pour l'installation de panneaux solaires thermiques sur la toiture de la salle de sports et du Centre d'Activités Culturelles.
8. Réalisation d'une note d'opportunité technico-économique pour la création d'une chaufferie bois-énergie et d'un réseau technique de chaleur permettant d'alimenter l'école élémentaire et l'éventuel futur bâtiment d'accueil des enfants

## **QUALITE DE L'AIR INTERIEUR**

9. Réalisation, d'ici fin 2018, de l'autodiagnostic Qualité de l'Air Intérieur sur l'école maternelle et primaire, en suivant le « *Guide pratique pour une meilleure qualité de l'air dans les lieux accueillant des enfants* » du Ministère de la Transition écologique et solidaire
10. Remplacement progressif du mobilier scolaire émettant des composés nocifs pour la santé humaine.
11. Formation du personnel à l'achat de produits à faible émission de solvants et à une utilisation raisonnée des produits d'entretien

## **MOBILITE**

12. Réflexion systématique sur la possible acquisition de véhicules à faibles émissions (électrique, hybride, GNV...) lors du renouvellement de la flotte municipale
13. En coopération avec la Métropole, soutien à la réalisation des différentes portions de voies cyclables et des aménagements nécessaires pour achever la liaison entre Belbeuf, Amfreville-la-Mivoie et Rouen-Centre. Inscription au schéma directeur des modes actifs en cours d'élaboration (conf. Etude Seine Amont d'octobre 2017).
14. Réflexion sur la création d'un service de temps de vélos (lieu de regroupement et rendez-vous, formation à la conduite et à l'entretien) pour favoriser les déplacements pendulaires non motorisés
15. Mise en place d'une subvention complémentaire pour l'acquisition d'un Vélo à Assistance Electrique, sous conditions.
16. Relance du pédibus de l'école primaire Gérard PHILIPPE.

## **ALIMENTATION - AGRICULTURE**

17. Intégration d'un objectif de 50% de produits Bio et/ou locaux dans le prochain marché d'approvisionnement de la restauration scolaire, à partir de 2021.
18. Valorisation des déchets alimentaires (préparation et service) sous la forme d'une redistribution à un éleveur local de volailles ou de porcs.

## **BIODIVERSITE**

19. Développement d'une gestion par éco-pâturage de plusieurs terrains communaux, et partenariat avec l'association Eco-Bouc de Seine ou d'autres associations, dont Le Pré du Bois.

20. Organisation d'un programme de découverte des coteaux calcaires et de leur biodiversité, en partenariat avec plusieurs associations (Cardere, GMN, CEN, LPO...) à destination des scolaires et des citoyens
21. Lancement, à titre expérimental, d'une action de verdissement de l'espace public, en partenariat avec l'association FIL VERT et la Métropole Rouen Normandie

#### **AMENAGEMENT-URBANISME**

22. Réalisation d'un inventaire des sources, puits et milieux humides présents sur la commune et identification des mesures, aménagements et usages nécessaires pour préserver la ressource en eau
23. Mise en place d'actions d'information et de sensibilisation des propriétaires de logements individuels au respect des prescriptions du PLU (futur PLUi) en matière de choix des essences d'arbres pour la composition des haies vives et alignements d'arbres en limite de parcelle.

#### **PRECARITE ENERGETIQUE**

24. Mise en place, par la commune, d'une aide financière complémentaire pour la rénovation énergétique des logements des foyers en précarité énergétique sous conditions

#### **SENSIBILISATION**

25. Eco-labellisation dès 2019 d'une première manifestation festive, culturelle ou sportive, puis de l'ensemble des manifestations organisées ou co-organisées par la ville
26. Lutte contre les dépôts sauvages et les incivilités par l'impression de supports divers (tracts, panneaux d'affichage, autocollants...)
27. Organisation de journées citoyennes de ramassage des déchets en partenariat avec les deux écoles de la ville

#### **EXEMPLARITE DE LA COMMUNE**

28. Intégration de critères environnementaux dans l'ensemble des procédures d'achat de la ville et participation des employés municipaux concernés aux formations du réseau RANCOPER
29. Mise en place du tri sélectif dans les bureaux administratifs, les services techniques, notamment pour la récupération des petits DEEE et les salles destinées à de la location.
30. Impression du Bulletin municipal trimestriel sur du papier recyclé

Fait en séance les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,  
Luc VON LENNEP.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217600055-20180921-20180921-64-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/09/2018

